

Image not found or type unknown



Loi chatel?? protection et dénonciation

Par **mariea_old**, le **03/12/2007 à 16:25**

Bonjour, rnrnrnEn "litige" (surtout par telephone!) avec mon assurance qui me réclame une nouvelle cotisation alors que j'avais demandé la résiliation de ce contrat, ils me disent que le préavis de résiliation n'est pas valable, ce que j'admets.rnSeulement voilà, sur le courrier, il n'est pas noté la loi Chatel (information nouvelle pour moi donc le délai des 20 jours est périmé) ni de date limite de règlement.rnon me dit que je vais être obligée de payer...rnOK mais y a t-il un service pour dénoncer ce manque de professionnalisme?rnMerci d'avance pour votre réponse.